

PRÉCARITÉ ET SANTÉ MENTALE : PARTENARIAT INNOVANT VILLE-HÔPITAL

AZIBI I., service pharmacie, Établissement Public de Santé de Ville-Évrard, Neuilly-sur-Marne i.azibi@epsve.fr



Introduction

Face à l'augmentation des situations de précarité sociale et à une sollicitation croissante de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI), notre établissement public de santé mentale, implanté sur un territoire densément peuplé, a engagé une démarche organisationnelle. L'objectif : garantir, malgré des ressources humaines constantes, un accès effectif aux traitements prescrits en officine pour les patients en situation de précarité suivis en psychiatrie.



Méthode

Un partenariat a été établi entre l'hôpital de Ville-Évrard et des pharmacies d'officine de proximité. Les médicaments sont dispensés sans avance de frais, via un circuit sécurisé permettant le remboursement par l'établissement. Après une phase pilote, le dispositif a été étendu à l'ensemble du territoire desservi. Une évaluation à un an a été menée (aspects démographiques, économiques et organisationnels).



Résultats

Des bénéfices mesurables pour les patients, les professionnels de santé et le système de soins.

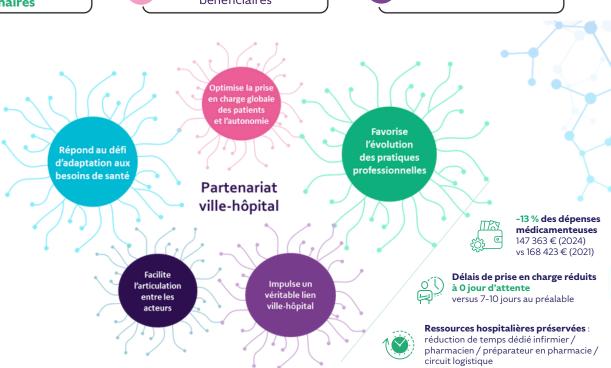




plus de 1000 patients bénéficiaires



sur une période moyenne de **3 mois**



De multiples impacts alliant amélioration des soins, efficience organisationnelle et engagement social.



Discussion

Cette contribution renforce le rôle du pharmacien – hospitalier et officinal - dans la protection de la santé publique et met en avant son positionnement central et légitime pour impacter favorablement la prise en charge globale des patients. Un retour d'expérience de ce partenariat a été proposé comme modèle national pour sécuriser la prise en charge médicamenteuse des patients vulnérables en situation de précarité suivis en psychiatrie par l'agence nationale de performance sanitaire et médico-sociale (ANAP). La qualité de ces travaux a été reconnu par l'académie nationale de pharmacie, qui a décerné le prix international du bon usage du médicament au pharmacien pilote du projet en décembre 2024.



Conclusion

Au-delà de la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse, ce travail apporte une réponse à un besoin de santé et concourt à une franche évolution des pratiques professionnelles.

